



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le premier du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur DUCAMP Philippe, Maire.**

Conseillers en exercice : 29 – **Présents** : 26 – **Votants** : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe, Maire - Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, Mme POLI Nathalie, M. SAULLE Christophe, M. VONTHRON Thibaut, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. CLERC Grégory, Mme DUPRAT Valérie, M. MADERES Olivier.

Excusés avec pouvoir : Monsieur BORDES Olivier **pouvoir à** Madame CHAIGNON Emmanuelle – Madame POUPARD Elise **pouvoir à** Monsieur CLERC Grégory – Madame COSTES Christelle **pouvoir à** Madame SOLTANI Arlette.

Madame VALLIER Martine est désignée secrétaire de séance.

2026-0104 - 08 : Désignation des membres CAO (Commission d'Appel d'Offres)

Rapporteur : M. Le Maire.

Vu les articles L1414-1, L1414-2 et L1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux obligations des collectivités en matière de commande publique et notamment l'obligation de recours à une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour les marchés dépassant certains seuils fixés réglementairement ;

La commission est présidée par le Maire ou son représentant et comporte **5 membres titulaires et 5 membres suppléants** conseillers municipaux.

En outre, Monsieur le Maire propose que le vote soit effectué à main levée, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT.

Dans le cas où le vote à main levée ne serait pas validé à l'unanimité, il conviendrait de procéder au vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

→ **DÉCIDE** de désigner comme membres :

- Titulaires : Mme VALLIER, MM. CABEZAS, DE ZEN, MONTFORT, Mme DUPRAT.
- Suppléants : MM. GONZALEZ, GARCIA, CLERC, Mme CHAIGNON, M. MADERES.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

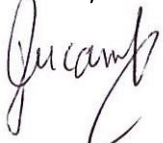
Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 1^{er} Avril 2026.

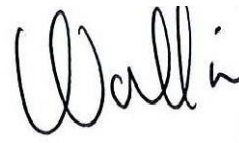
Le Maire,



Philippe DUCAMP



La Secrétaire de Séance,



Martine VALLIER